



AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, que le jeudi 7^e jour du mois de septembre 2023, une séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu se tiendra à compter de 19h00 au lieu habituel des séances, soit au 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 24^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Joane Saulnier



AVIS SPÉCIAL

À: M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, et aux conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par courrier recommandé, conformément aux articles 152 et 156 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu est convoquée pour être tenue au lieu ordinaire des séances situé au 380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, le jeudi septième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (07-09-2023) à dix-neuf heures (19h00). À cet effet, il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 19 h 00 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.
- Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
- 1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 1.1 Projet éolien Monnoir : Résolution d'appui en application de l'article 163 du Code municipal, considérant que la majorité des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a un intérêt personnel (document 1.1).
- 2.0 VARIA**
- 2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 24^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Joane Saulnier